

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-109

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2026, le mercredi 24 juin, à 18h00, le Conseil de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Lhuis, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 18 juin 2026 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN

Nombre de membres en exercice : 85 - Nombre de présents : 69 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 77

Étaient présents et ont pris part au vote : Daniel FABRE, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Christian de BOISSIEU, Marie-Christine SEYTIER, Jean-Marc RIGAUD, Philippe BROYER, Jean-Pierre BLANC, Rémi CHRISTIN, Marine PELISSIER, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Elodie WIMMER, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Frédéric PELLEGRIN-ROMEGLIO, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Mireille MARTINEZ, Jean-Louis GUYADER, Clément TARPIN-LYONNET, Claire ANDRE, Emilie LAGRUT, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, Alexandre NANCHI, Yann GOAZIOU, Walter COSENZA, Jérôme GANDON, Patrice MARTIN, Emmanuel GINET, Alexandre JOUX, Jean-Pierre GAGNE, Danielle BERRODIER, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Jean-Luc RAMEL, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Patricia PONCEBLANC, Samir HABI, Franck VOLLAT, Emmanuel SIMONNET, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Fabien THOMAZET, Valérie CAUWET DELBARRE, Pascal COLLIGNON, Lionel CHAPPELLAZ, Franck CHAPITEAU, Béatrice DALMAZ, Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Florence RIESSER, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Pascal VETTARD, Pascale VERSAUD, Morgan CORNEFERT, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Philippe BERTRON, Nathalie NOUET, Eric BEAUFORT

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Stéphanie PARIS (à Liliane FALCON), Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Eric MAITRE (à Denis JACQUEMIN), Estelle GROSCLAUDE (à Clément TARPIN-LYONNET), Gaël ALLAIN (à Emilie LAGRUT), Roseline PIRET (à Walter COSENZA), Alexia MACREZ (à Yann GOAZIOU)

Étaient excusés et suppléés : François COUROUBLE (par Danièle MAUFFREY)

Était excusé : Françoise GARIBIAN, Eric GAILLARD, Cécile VIGIER

Étaient absents : Serge GOMES, Lionel KLINGLER, Nazarello ALONSO, Elisabeth LAROCHE

Objet : Renouvellement des membres de la CCPA devant siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1650-1 alinéa 3 du Code Général des Impôts,

Vu la délibération n°2020-099 portant mise en place de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) au sein de la CCPA et fixant une première liste de 20 membres titulaires et 20 membres suppléants potentiels,

Vu le renouvellement des instances communautaire le 17 avril 2026.

M. Clément TARPIN-LYONNET, Membre du bureau chargé des finances, indique que l'article L1650-A du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) dans tous les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique.

Il précise que la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est dotée de ce régime fiscal et qu'à ce titre, dispose d'une CIID, dont elle doit renouveler les membres.

M. Clément TARPIN-LYONNET précise que la CIID intervient en matière de fiscalité directe locale. Elle participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés visés à l'article 1498 du CGI et donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale.

La CIID doit être composée de onze membres :

- Le Président de la Communauté de communes ou son adjoint délégué
- Et 10 commissaires titulaires.

Chaque commissaire doit remplir les conditions suivantes :

- être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne,
- avoir au moins 18 ans, - jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les 10 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur régional des finances publiques (DRFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées au-dessus.

Cette liste est dressée par l'organe délibérant de la Communauté de de Commune la Plaine de l'Ain, sur proposition des communes membres. L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental/régional des finances publiques.

Après avoir consulté l'ensemble des communes, M. TARPIN-LYONNET propose au conseil communautaire une liste de personnes pour renouveler les membres de la CIID de la CCPA.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler les membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs ;
- ARRÊTE la liste jointe à la présente délibération (conformément à l'article 1650 A du CGI, la présente liste a été établie sur proposition des communes membres de l'EPCI).

ANNEXE : Personnes proposées pour la CIID pour la

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

1	BARBISIO	LAURE	AMBERIEU EN BUGÉY
2	SONNERY	SYLVIE	AMBERIEU EN BUGÉY
3	TENAND	PATRICK	AMBERIEU EN BUGÉY
4	DE BOISSIEU	CHRISTIAN	AMBERIEU EN BUGÉY
5	DUPIN	SIMONE	AMBRONAY
6	NASSIA	BEN-AMAR	AMBRONAY
7	MANCUSO	VINCENT	AMBRONAY
8	ESPOSITO	FREDERIC	ARGIS
9	TERRIER	MURIEL	BEYNONCES
10	DOCHE	JEROME	BLYES
11	GAYDON	JEAN FRANCOIS	BOURG SAINT CHRISTOPHE
12	FIGUERES	MICHEL	BOURG SAINT CHRISTOPHE
13	MERLE	AGNES	BRIORD
14	GROSCLAUDE	ESTELLE	CHÂTEAU GAILLARD
15	PERRON	PASCAL	CHÂTEAU GAILLARD
16	GILLET	ISABELLE	CONAND
17	GOMES	SERGE	DOUVRES
18	BROCHIER	GERARD	FARAMANS
19	MAULET	JOCELYNE	LAGNIEU
20	ROUSSEAU	ISABELLE	LAGNIEU
21	MARTIN	PATRICE	LE MONTELLIER
22	PASSERAT	GILBERT	LOMPNAS
23	DEVALLE	JEN MARC	LOYETTES
24	VEDRINE	JACQUES	LOYETTES
25	MAYET	BERNARD	LOYETTES
26	GOUHIER	RENE	NIVOLLET-MONTGRIFFON
27	JACQUEMIN	DENIS	ONCIEU
28	SCHWEITZER	NADINE	ORDONNAZ
29	GENEVOIS	CHRISTOPHE	PEROUGES
30	CHOMEL	LIONEL	RIGNEUX LE FRANC
31	CARLIER	GERARD	SAINT SORLIN
32	PHILIP	DENIS	SAINT VULBAS
33	GREAU	JEAN-LOUIS	SAINT VULBAS
34	RIESSER	FLORENCE	SAINT-RAMBERT-EN-BUGÉY
35	VETTARD	PASCAL	SEILLONNAZ
36	GARNIN	DANIEL	SERRIERES DE BRIORD
37	VALERIO	VINCENT	SERRIERES DE BRIORD
38	LABEB	FAYCAL	SERRIERES DE BRIORD
39	ALLAIN	GAEL	TENAY
40	BOEUFGRAS	JEAN-MARC	VAUX EN BUGÉY

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 02/07/2026

Publiée

Le Président, Jean-Louis GUYADER

06 JUIL. 2026

**Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN**

